

AVIS PUBLIC

OBJET: DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-07 ET 2017-06 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE BONAVENTURE

AVIS PUBLIC est donné que lors de son assemblée régulière tenue le 6 mars 2019, le projet de règlement 2019-03 modifiant le règlement 2012-07 et 2017-06 Code d'éthique et de Déontologie a été déposé au conseil de la MRC de Bonaventure. Le règlement 2019-03 sera adopté lors de la séance du conseil de la MRC de Bonaventure qui se tiendra mercredi le 17 avril 2019 au centre communautaire de St-Siméon à 19 heures 30 minutes.

Ce projet de règlement a pour objet et conséquence l'adoption d'un code d'Éthique et de déontologie des employés municipaux qui énonce les principales valeurs de la MRC en matière d'éthique et les règles qui doivent guider leur conduite selon les mécanismes d'application et de contrôles prévus à cet effet.

Quiconque désire prendre connaissance du projet de règlement numéro 2019-03 peut le faire au bureau de la MRC situé au 51, rue Notre-Dame à New Carlisle, pendant les heures d'ouverture des bureaux. Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante: mrcbonaventure.com, dans la section " Documentation " puis " Règlements et politiques ".

NEW CARLISLE, CE 11 mars 2019



**ANNE-MARIE FLOWERS
DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**